



## TAMtam à la demande sur toute l'Agglo

Début juillet, sur l'ensemble du territoire de la CAM, un TRANSPORT A LA DEMANDE, entièrement gratuit, est mis en place.

Le principe, c'est le rabattement vers la gare la plus proche ou la plus accessible. Pour Saint Clar, la desserte se fera sur la gare de Muret.

Ce transport collectif, souple et rapide vous permettra de rejoindre les gares de Muret, Portet-sur-Garonne et Pins-Justaret dans le cadre de vos déplacements domicile/travail.

8 lignes couvrent l'ensemble du territoire. **8 navettes au départ des communes de Saint-Lys, Lavernose-Lacasse, Eaunes, Saubens, Labarthe-sur-Lèze-sur-Lèze, Roquettes** et de deux quartiers excentrés de Muret (Estantens et Cupidou).

En fonction des horaires de train du matin et du soir, une grille horaire et des arrêts sont définis pour chaque ligne.

**Attention ! L'utilisateur devra appeler pour demander le passage à l'arrêt défini, faute de quoi, le bus ne passera pas ou ne s'arrêtera pas.**

## Comment ça marche ?

VOTRE NAVETTE SUR RÉSERVATION  
POUR VOUS CONDUIRE À LA GARE  
TOUS LES JOURS DU LUNDI AU VENDREDI !



### 1- APPELEZ / RESERVEZ

Pour réserver votre déplacement, rien de plus simple. Appelez au 0 810 27 27 27 en précisant l'arrêt et l'horaire demandés.

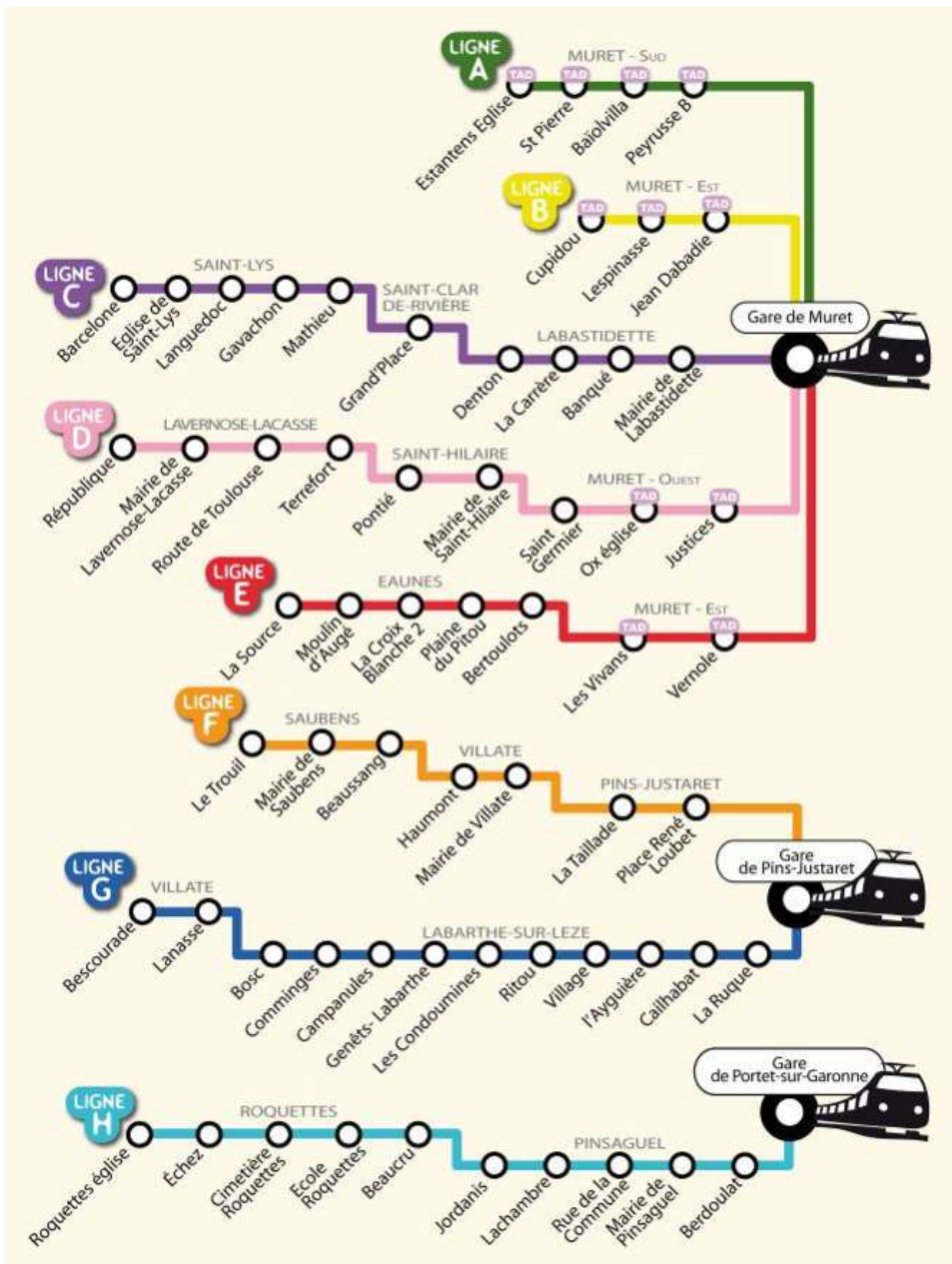
- Jusqu'à 12 h pour un déplacement l'après-midi (**après 14 h**)
- Jusqu'à 19 h pour un déplacement le lendemain

*L'accueil téléphonique est assuré de 7h à 19h du lundi au samedi.*

L'itinéraire est prédéterminé pour chaque ligne. Les horaires de passage sont définis en fonction des horaires de train. Ces horaires sont définis pour assurer la correspondance avec certains trains.

2- **VOYAGEZ ... jusqu'à votre arrêt de destination. Rien de plus simple ! TAMtam passera** vous chercher à l'arrêt choisi à l'horaire prévu et vous conduira jusqu'à votre arrêt de destination, rien de plus simple.

3- **PROFITEZ** Plus besoin de garer la voiture. Vous profitez l'esprit libre de votre sortie et en plus, vous faites un geste pour la planète !





Sur Saint-Clar-de-Rivière



Barcelone		<b>05:44</b>	<b>07:21</b>	<b>12:38</b>	
Eglise de Saint-Lys		05:47	07:24	12:41	
Languedoc		05:49	07:26	12:43	
Gavachon		05:52	07:29	12:46	
Mathieu		05:54	07:31	12:48	
Grand'Place	De SAINT CLAR	05:59	07:36	12:53	
Denton		06:02	07:39	12:56	
La Carrère		06:03	07:40	12:57	
Banqué		06:04	07:41	12:58	
Mairie de Labastidette		06:05	07:42	12:59	
<b>GARE DE MURET - Terminus Ouest</b>		<b>06:17</b>	<b>07:54</b>	<b>13:11</b>	
<i>Train au départ de MURET</i>		<b>06:27</b>	<b>08:04</b>	<b>13:21</b>	
<i>Arrivée à TOULOUSE</i>		06:46	08:22	13:42	
<i>Train au départ de TOULOUSE</i>		16:40	17:40	18:55	19:10
<i>Arrivée à MURET</i>		17:00	17:59	19:13	19:28
					Lundi à jeudi
					Vendredi
<b>GARE DE MURET - Terminus Ouest</b>		<b>17:05</b>	<b>18:04</b>	<b>19:18</b>	<b>19:33</b>
La Carrère		17:15	18:14	19:28	19:43
Banqué		17:16	18:15	19:29	19:44
Mairie de Labastidette		17:17	18:16	19:30	19:45
Denton		17:20	18:19	19:33	19:48
Grand'Place	De SAINT CLAR	17:23	18:22	19:36	19:51
Mathieu		17:28	18:27	19:41	19:56
Gavachon		17:30	18:29	19:43	19:58
Languedoc		17:33	18:32	19:46	20:01
Eglise de Saint-Lys		17:35	18:34	19:48	20:03
Barcelone		<b>17:38</b>	<b>18:37</b>	<b>19:51</b>	<b>20:06</b>



## LA MEDIATION FAMILIALE

Vous engager dans une médiation familiale peut vous aider à dépasser le conflit et à trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès des permanences d'information gratuite mises en place par la Communauté d'Agglomération du Muretain :

Le premier mardi de chaque mois de 15h à 18h au CCAS de St Lys Tél : 05.62.14.73.60

Le troisième mercredi de chaque mois de 14h à 17h au CCAS de Muret 05.61.51.90.50

## POINTS D'APPUI EMPLOI ET FORMATION

Depuis le mois de mars 2010, deux relais de la Maison Commune Emploi Formation sont ouverts à Muret et St Lys. Ces deux nouvelles antennes de proximité représentent une aide certaine pour les personnes en recherche d'emploi et de formation. Portés par la CAM, ces lieux accueillent, renseignent et orientent le public qui pourra trouver des d'informations sur : la formation, la VAE (Validation des acquis et de l'Expérience), la création d'activité, l'actualité économique et l'emploi. Pour faciliter vos recherches et démarches, de la documentation et des postes informatiques vous sont proposés en libre accès.

MCEF 8 rue Jean Jaurès à Muret - lundi, mardi, jeudi et vendredi Tél : 05.34.51.27.79

MCEF 1 rue des glycines St Lys - lundi, mardi, jeudi et vendredi Tél : 05.62.20.25.96

## PERMANENCE ADIL 31

Dans le cadre de sa compétence « Habitat », la Communauté d'Agglomération du Muretain offre à tout public (élus, usagers, professionnels) une information ou un conseil sur l'ensemble des questions relatives à l'habitat dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux.

Ainsi, en partenariat avec l'ADIL 31 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Garonne), **un nouveau service gratuit sera mis en place dès le 26 janvier 2010** à destination des habitants des quatorze communes de la CAM.

Conventionnée par le Ministère du Logement, l'ADIL31 peut vous aider pour résoudre un problème ou répondre à une question ayant pour thème :

**La location et ses aspects juridiques ou réglementaires ;**

**L'achat immobilier sur ses aspects juridiques, financiers ou fiscaux ;**

**La copropriété ;**

**L'urbanisme ;**

**Le droit de la construction ;**

**La fiscalité immobilière...**



Des juristes spécialisés sont à votre disposition sur rendez-vous le 4ème Mardi du mois de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, au 8 rue Jean Jaurès à Muret.

**Pour toute demande de rendez-vous sur cette permanence mensuelle, veuillez contacter l'ADIL 31 au 05 61 22 46 22.**